



# Règlement à la Vickers

## Ce qu'on monte en épingle

Au commencement d'octobre, la presse a annoncé que le nouvel indice des prix aux consommateurs du Bureau de la Statistique serait publié au cours du mois. Et, de fait, il a été rendu public en fin de semaine dernière.

Entre-temps, certaines agences de presse y sont allées sur le propos d'une petite dépêche que les journaux se sont empressés de mettre en vedette.

Que contenait cette dépêche ?

Pas grand'chose, si ce n'est un croc-en-jambe porté aux travailleurs qu'elle cherchait à faire passer pour de grands buveurs.

En effet, un journal de Québec a coiffé cette dépêche du titre que voici :

"Sur un dollar dépensé . . .

4½ cents pour la bière et les spiritueux".

Citons le premier paragraphe de cette nouvelle qui donne le ton à l'ensemble et qui est assurément celui sur lequel on voulait attirer l'attention du lecteur. Tous les mots parlent.

"La famille moyenne canadienne des VILLES dépense environ .04½ cents par dollar pour la bière et les liqueurs".

La chose est vraie sans doute et l'on peut la considérer comme regrettable. Mais l'on sait qu'il se boit beaucoup plus de bière et surtout de "scotch" dans d'autres catégories sociales que chez les travailleurs.

De plus, dans l'ancien indice, puisque le nouvel indice est désormais publié, il n'était question ni de bière ni d'alcool, non pas parce qu'il ne s'en buvait pas déjà chez les travailleurs, mais parce que le Bureau de la statistique n'avait pas inclus ce point dans ses relevés. Par conséquent, le nouvel indice ne change absolument rien aux faits. C'est là un point qu'il aurait été plus honnête de signaler dans les circonstances.

Au lieu de monter en épingle cette incidence du nouvel indice du coût de la vie et de le présenter au public d'une façon tendancieuse en rejetant le fardeau sur les épaules de la famille ouvrière, n'eût-il pas été autrement juste de signaler en même temps que le nouvel indice, contrairement à l'ancien, ne prévoit aucune dépense pour l'assurance-vie (ce qui est techniquement juste dans un budget de dépenses, puisque les primes d'assurance-vie peuvent être considérées jusqu'à un certain point comme de l'épargne), de signaler aussi que le présent indice, tout comme le précédent, ne prévoit absolument rien pour les frais de scolarité à quelque degré de l'enseignement que ce soit, alors que chaque père de famille sait bien qu'il lui en coûte passablement pour donner une instruction convenable à ses enfants.

Ce n'est pas par des demi-vérités de ce genre qu'on assurera la formation de l'opinion publique. A. R.

1,500 grévistes ont repris le travail mercredi — 12 cents d'augmentation, dont 8 en rétroactivité au 1er avril — Tout le monde repris dans les trois ateliers — Accord privé pour un groupe d'une vingtaine

La grève de la Vickers a pris fin mardi soir dernier après dix semaines par la signature en bonne et due forme d'un contrat de travail. Ce qui frappe le plus dans ce règlement, après les avantages obtenus par les grévistes, c'est que l'Union nationale des employés de la Vickers a négocié avec succès le retour au travail, sans représailles, non seulement de ses propres membres mais aussi des machinistes et des chaudronniers qui s'étaient mis en grève et que leurs propres unions avaient abandonnés et même dénoncés.

C'est donc un groupe de 1,500 ouvriers environ qui a repris le travail mercredi matin après une parade sur les rues Notre-Dame et Viau. Chacun portait un insigne à la boutonnière pour indiquer qu'il avait soutenu jusqu'au bout cette grève difficile. Ils sont rentrés au travail la tête haute, fiers de faire mentir toutes les prédictions et d'avoir fait échouer tous les efforts des employeurs pour briser cette grève.

Le contrat assure des avantages importants dont voici la liste:

- 1) — Une augmentation de 12 cents l'heure, dont 8 cents de rétroactivité au 1er avril 1952.
- 2) — La retenue syndicale, si 55% des membres de l'union expriment le désir au cours d'un vote qui sera tenu dans les prochains jours.
- 3) — Une procédure complète de griefs, avec arbitrage obligatoire et final.
- 4) — Distribution de rations de lait aux ouvriers.
- 5) — Paiement hebdomadaire du salaire.
- 6) — Garanties de réinstallation et de compensation dans le cas de congédiements qui se révéleraient injustes.
- 6-a) — Période allongée permettant à l'ouvrier congédié temporairement de conserver sa séniorité.
- 7) — Représentation de l'union sur le Conseil de sécurité de l'entreprise.
- 8) — Une fête chômée et payée additionnelle.
- 9) — Une prime pour le travail de nuit et le travail de réparation.
- 10) — Deux semaines de vacances après 5 ans de service non pas continus, mais accumulés.
- 12) — Durée de un an de la convention collective.

L'entente a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée des grévistes après que le groupe des 20 travailleurs écartés par la compagnie à cause des poursuites qui leur sont intentées eurent exprimé leur désir de conclure avec la compagnie une entente séparée qui permette à leur 1,500 confrères de retrouver tout de suite leur travail. On trouvera plus loin dans le présent journal d'autres renseignements sur cet accord et les négociations qui l'ont précédé.

## LA ROLLING MILLS S'OPPOSE AU CERTIFICAT

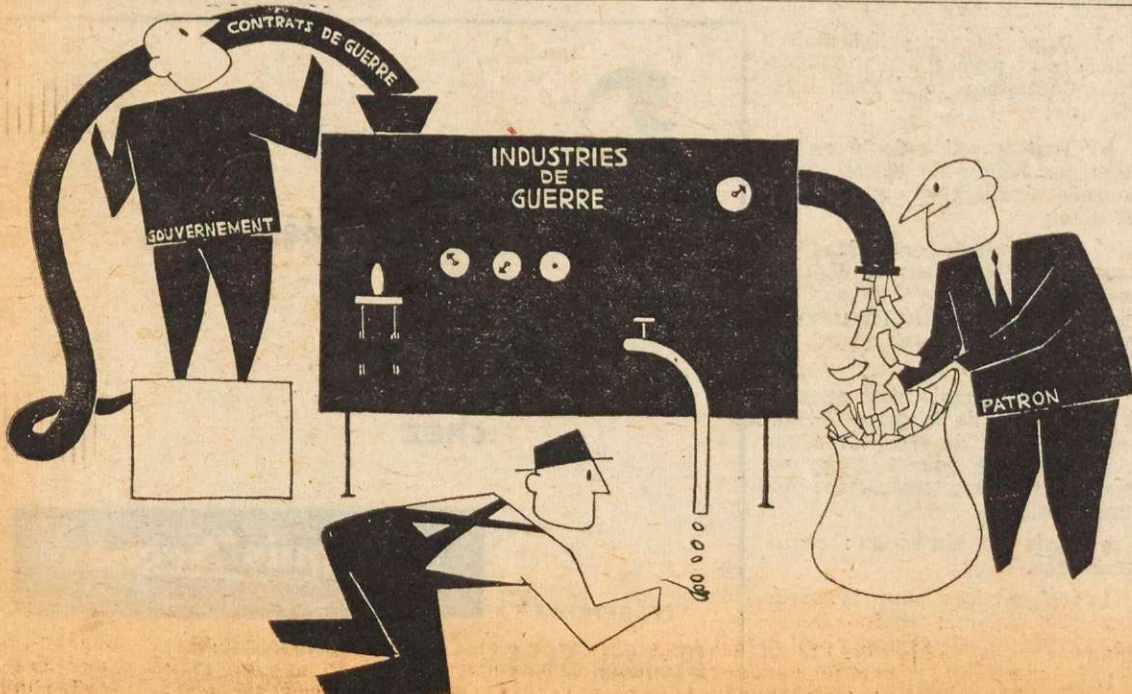
La Commission des relations ouvrières vient de décider d'accorder une audition réclamée par l'Aluminium Rolling Mills Co., de Cap-de-la-Madeleine, où un syndicat avait été fondé en fin de septembre. Le syndicat avait placé sa requête en certification le 30 septembre dernier.

Dans sa demande d'audition, la compagnie allègue deux points.

1. Elle aurait engagé, vers la fin d'août ou le commencement de septembre, un groupe d'employés temporaires pour une période de six à huit semaines tout au plus.
2. L'Aluminium Rolling Mill allègue également qu'elle va congédier un nombre imprécis d'ouvriers à la fin de la présente année, par suite du renouvellement de sa machinerie.

Il est assez surprenant qu'un employeur puisse s'opposer à l'émission d'un certificat de reconnaissance syndicale en prétextant qu'il va avoir à remercier un certain nombre d'ouvriers de ses services dans une période donnée. Là encore, il ne fait pas le moindre doute que cette allégation n'a d'autre but que de gagner du temps. Car, c'est là tout simplement une négation du droit d'association.

On a raison de se surprendre que la Commission de Relations ouvrières accorde aussi facilement des auditions dont le but est de retarder l'émission des certificats de reconnaissance syndicale et de créer des embêtements inutiles et injustes au développement du syndicalisme libre.



# REVUE de PRESSE

## Notre presse est-elle libre ?

En certaines occasions le public — et en particulier le monde ouvrier — est en droit de se poser une telle question. Tout dernièrement, dans une conférence au club St-Laurent-Kiwanis, un journaliste de profession, M. Jean-Marie Morin, vice-président du syndicat des journalistes de Montréal, citait des cas précis où la liberté de la presse est mise en échec dans notre province :

"Il n'y a pas si longtemps, déclarait-il, on a vu un homme politique, mécontent de la publicité donnée aux réclamations et agissements de certains groupes syndicaux, rabrouer les journaux et inciter les annonceurs à user de leur influence auprès des propriétaires de journaux pour qu'ils consacrent moins d'espace aux réclamations sociales des associations ouvrières. Au nom du bon ordre et de l'autorité constituée, ce personnage aurait voulu que des faits et des vérités fussent minimisés ou ignorés".

N'est-ce pas là une atteinte directe à cette liberté qui, selon la formule du tribun français Mirabeau, "est la mère de toutes les autres ?" Mais voici deux autres exemples encore plus flagrants que cite M. Morin dans sa conférence (dont "Le Devoir" des 20 et 21 octobre publie un résumé) :

"Au cours de désordres récents dans une institution de détention pénale, des journalistes ont été molestés, repoussés, leur matériel de reportage saisi et leurs demandes légitimes de renseignements dédaignées... Lors d'une campagne électorale, des entreprises de presse ont cédé au chantage de politiciens et refusé l'insertion d'annonces payées qui n'avaient pas l'heur de plaire. Et je ne parle pas de pressions directes ou indirectes sur les directeurs et les journalistes, allant de menaces de représailles à la corruption".

Evidemment, en période électorale, on recourt souvent à des moyens qu'on n'oserait prendre en temps normal. Les syndicats ont raison de se plaindre, parfois, du traitement que certains journaux accordent aux nouvelles ouvrières. Les gros intérêts et la politique ont leur mot à dire dans tout cela. Le régime économique détient de puissants atouts et il s'en sert. Quant aux journalistes eux-mêmes, la plupart sont au-dessus de tout reproche en ce qui a trait à l'objectivité de l'information ouvrière. Certains poussent même cette objectivité jusqu'à l'héroïsme...

## Un danger pour l'ordre social

Sous le titre : "Un Asbestos, c'est assez!", "Le Devoir" du 16 octobre formule de pertinentes réflexions sur la grève de Louiseville qui se prolonge depuis sept mois. Il fait écho à la conviction maintenant répandue chez les grévistes "d'une collusion clandestine entre la politique et les patrons". Pour eux, écrit-il, "le gouvernement n'apparaît plus comme un arbitre, mais comme un allié de l'employeur. Voilà ce qui est grave pour l'ordre social".

De l'avis d'André Laurendeau, auteur de l'article, une date apparaît comme un point tournant dans ce conflit ouvrier : celle de l'élection provinciale en juillet dernier :

"Jusqu'à les incidents n'avaient pas eu trop de gravité. Le gouvernement avait apporté au Syndicat un appui mou et verbal. La police provinciale avait fait son apparition, mais plutôt discrètement. Aux derniers jours de la campagne, les grévistes, en lutte depuis quatre mois, ont apporté leur appui au parti d'opposition. Au lendemain de la victoire de M. Duplessis, les policiers sont arrivés en force. La compagnie a rouvert ses portes et des "scabs" ont pu entrer dans l'usine. L'atmosphère s'est tendue. Des incidents nombreux ont éclaté. On a parlé du "régne de la terreur", chacun évoquant les excès commis par l'autre partie. Tout le monde, le conseil municipal et les marchands compris, tout le monde réclame le départ de la police provinciale..."

Le gouvernement provincial a envenimé comme à plaisir ces conflits ou il s'associait à l'injustice. On l'a vu jadis à Lachute et à Valleyfield, puis à Asbestos et à Thetford. Les semences de haine, d'amertume et d'aigreur qu'il y a laissées, ne témoignent pas de son sens des responsabilités sociales. C'en est assez, nous semble-t-il. Nous ne voulons, et personne ne veut que Louiseville devienne un nouvel Asbestos...

Le gouvernement, lui, le veut-il ? C'est tout comme.



## Qui sera le prochain ?

La nouvelle a été annoncée, samedi dernier, que le Dr Marc Trudel, sous-ministre d'état dans le cabinet provincial, venait d'être nommé président de la Commission du salaire minimum. C'est M. Maurice Duplessis lui-même qui a communiqué cette nouvelle aux journalistes.

Le premier ministre a salué sa nouvelle nomination par le commentaire suivant : "Les qualifications et le dévouement à la chose publique du Docteur Trudel sont incontestables et reconnus de tous les gens de bonne foi". Telles sont du moins les paroles que rapportait le journal Montréal-Matin, assez bien renseigné, d'ordinaire, sur les faits et gestes de M. Duplessis.

Nous sommes prêts, nous aussi, à reconnaître au Dr Trudel toutes sortes de qualifications, entre autres la compétence médicale. Mais ce qui nous surprend (sans nous surprendre, parce que depuis quelque temps, on doit s'attendre à tout) c'est le choix que fait M. Duplessis, pour remplir des postes à des organismes ouvriers, de candidats battus (et à plate couture) par des circonscriptions ouvrières. Cela avait commencé par M. Delisle aux Accidents du Travail, voici maintenant le Dr Trudel au Salaire minimum.

Gageons que si M. Tancrede Labbé avait été battu, il siégerait aujourd'hui à la Commission des Relations ouvrières... De ce point de vue, on a envie de se réjouir qu'il ait été élu.

# LA SEMAINE

## ST-HYACINTHE

En septembre dernier, à la suite de quelques séances de conciliation, le Syndicat national des Travailleurs en Chaussures Inc., de St-Hyacinthe, signait avec son employeur, J.-A. & M. Côté Ltd., une nouvelle convention particulière de travail.

Cette convention assure de nombreux avantages aux employés :

1. — Augmentation de salaire de 10% sur les taux à la pièce et .10 sous de l'heure de plus que les taux payés par le décret 3003 régissant les salaires de l'industrie de la Chaussure de la province de Québec;

2. — Cinq fêtes chômées et payées;

3. — Deux semaines de vacances payées à tous les employés de trois ans de services continu et plus, et 3 semaines après 10 ans de services et plus.

Les négociations furent conduites du côté syndical par M. Joseph Bérard, de Québec, trésorier de la Fédération de la Chaussure. Il était accompagné par les négociateurs suivants : MM. Robert Flibotte, André Gagnon, respectivement président et directeur du syndicat, et Mme Réjeanne Lalonde, membre.

Du côté de la compagnie, M. Eugène Côté, président, et M. Lucien Beauregard.

Les séances de conciliations furent conduites par M. Noël Bérubé, de Québec.

Les négociations se sont poursuivies dant un bel esprit de collaboration de part et d'autre.

## VICTORIAVILLE

Mardi, le 4 novembre prochain, à 8 heures p.m., tous les membres de tous les syndicats de Victoriaville sont convoqués au Centre catholique pour une assemblée très importante. L'invitation est tout spécialement adressée à ceux qui font partie de la caisse maladie-accident-hospitalisation et décès du Conseil central de Victoriaville. Des rapports d'un grand intérêt seront présentés à cette assemblée à laquelle tous les syndiqués de Victoriaville doivent se faire un devoir de participer.

## CHAMBLY

### Renouvellement à la Bennett

Le Syndicat des Employés de la Bennett Limitée vient de signer le renouvellement de sa convention collective avec la compagnie. Le syndicat et la compagnie se sont entendus après trois séances de négociations directes. La convention comprend les clauses suivantes :

a) Deux fêtes supplémentaires chômées et payées, soient l'Immaculée-Conception et la Saint-Jean-Baptiste;

b) Tout travail exécuté en dehors des heures de travail de la journée régulière sera payé temps et demi;

c) Des rajustements dans les taux à la pièce dans le département du "shipping" et sur les "loft-dryer"; ces rajustements apportent une augmentation de 5 à 9 cents l'heure;

d) La compagnie s'est engagée à payer 50% de la prime d'assurance (au lieu de 40%) avec une clause ouverte pour négocier un plan d'assurance comportant des améliorations;

e) Avis de séparation : clause améliorée.

Les signataires pour la partie syndicale étaient : MM. G. Deguire, G. Massé, G. Fournier et L. Noiseux. La partie patronale était représentée par : MM. J.-H. Prescott, G.-O. Foisy et L. Messier.

## Augmentations de 21 et 23 cents à McMasterville

Les quelque 500 ouvriers de la fabrique d'explosifs de la compagnie C.I.L., de McMasterville, ont approuvé vendredi dernier les termes d'une entente intervenue entre les représentants de leur syndicat et ceux de la compagnie.

Les salaires sont haussés de 21 à 23 cents l'heure. De plus, les ouvriers obtiennent un boni de vie chère de 40 cents par semaine pour chaque hausse d'un point dans l'indice du coût de la vie; trois congés payés en cas de décès d'un proche parent; deux semaines de vacances après un an de service; huit congés payés par année, etc.

Pour ce qui est de l'augmentation générale des salaires, 11 cents sur 21 ont un effet rétroactif jusqu'au 15 mars dernier. Pour tout travail irrégulier accompli les jours de fête, le

nouveau contrat de travail stipule que la rémunération sera calculée à raison de deux fois et demi les taux réguliers.

Après avoir approuvé l'entente, les ouvriers ont réélu leur président, M. Armand Laurier, ainsi que les autres officiers suivants : MM. Gaspé Comtois, vice-président; J.-P. Poirier, secrétaire; Roger Poirier, trésorier, et A. Chabot, directeur. Un nouveau directeur a été élu en la personne de M. G. Wright.

Les ouvriers intéressés sont membres du Syndicat des travailleurs en produits chimiques de McMasterville.

## SHAWINIGAN

### Dans les garages

Il y a du nouveau. Un employeur de Grand-Mère s'est permis cette semaine de forcer certains de nos syndiqués à démissionner. Il s'agit d'un dénommé Aimé Bourassa qui, s'il ne rentre pas dans l'ordre et dans la légalité immédiatement va apprendre à ses dépens ce que c'est que la solidarité ouvrière et le respect des lois.

Ce monsieur dont la conduite est inqualifiable et que tous nos membres sont invités à se rappeler dans leurs prières, a mis comme condition au maintien de l'emploi de ses ouvriers, l'obligation pour eux d'abandonner immédiatement les rangs du syndicat catholique.

Devant cet état de chose, l'exécutif du syndicat des travailleurs de l'automobile a décidé de charger son avocat Me René Hamel, et son agent d'affaire, notre confrère G.-Etienne Hébert de demander l'intervention immédiate du ministère du Travail. Ce qui fut fait. Le même jour, une requête était adressée à la Commission des Relations ouvrières dénonçant ces actes d'intimidation et réclamant la permission de poursuivre le garagiste Bourassa devant les tribunaux appropriés. Que M. Bourassa sache bien que, jamais, tant qu'il y aura des syndicats catholiques dans la région, des gestes de ce genre ne seront tolérés. Si monsieur Bourassa se croit encore au dix-huitième siècle, au temps où les ouvriers étaient vraiment des esclaves, il est aussi bien de reconnaître tout de suite qu'il s'est trompé. Le syndicat des travailleurs de l'automobile ne reculera devant rien pour faire triompher la justice et faire rentrer M. Bourassa dans la légalité et le droit chemin.

### A la Belgo

Le tribunal d'arbitrage nommé à la suite de l'échec des négociations du mois de mai au sujet de la convention collective tiendra sa première séance demain à Shawinigan. C'est à la demande du procureur patronal que le président du tribunal, le juge Gaudet, avait retardé le début de l'arbitrage au 27.

### A la Laurentide

De Grand-Mère, on attend toujours la nomination du président du tribunal d'arbitrage.

### A la Wabasso

L'arbitrage des griefs de la Wabasso se poursuivra mardi et mercredi. Première séance mardi à 2 h. 15 de l'après-midi, au poste de police no 1, à Shawinigan.

### A la Shawinigan Chemicals

Mercredi soir, à 8 heures, assemblée des officiers et des délégués du syndicat en vue de préparer les amendements à la convention.

### A la C.I.L.

Une assemblée générale de tous les membres, accompagnés de leur épouse, aura lieu mercredi à 8 heures du soir, à l'école, Saint-Maurice. Nous insistons vivement pour que les mères de famille ouvrière se rendent à cette réunion avec leur mari. Il y aura un programme spécial à leur intention.

Quand vous changez d'adresse : AVERTISSEZ !



Achète bien  
qui  
achète  
chez

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE

Plateau 5151

MONTREAL

865 est, rue Ste-Catherine

# LA SEMAINE

## SEMAINE D'EDUCATION A VICTORIANVILLE

Secondé par le Service d'Education de la C.T.C.C., le Conseil central de Victoriaville vient de prendre une initiative fort intéressante et susceptible d'être reprise en d'autres milieux.

Tout au cours de la semaine dernière, des professeurs ont donné des cours spéciaux pour les divers groupes d'officiers syndicaux. Lundi, Laurent Hardy définissait le rôle et les fonctions du président de syndicat. Mardi, c'est M. Roméo Ethier, trésorier de la C.T.C.C., qui parlait aux secrétaires-financiers. Mercredi, c'est Jacques Archambault, du Conseil central de Joliette, qui parlait sur le travail de secrétaire-archiviste et jeudi, Fernand Jolicoeur qui traitait du rôle de l'exécutif en fonction de l'assemblée générale. La semaine s'est terminée vendredi par un exposé de M. l'abbé P. LaBerge de Québec sur les qualités nécessaires aux officiers syndicaux en général.

Cette série de cours se donnaient au local des syndicats, rue du Collège. Une cinquantaine d'officiers les a suivis. Ils étaient tous d'accord pour reconnaître à la fin de la semaine que cette session spéciale leur avait porté le plus grand profit et assurait pour l'année qui vient un regain de vie syndicale dans le centre de Victoriaville.

### A SHAWINIGAN

## Education et Coopération

Deux élèves au Collège ouvrier—L'Ecole des délégués ouvre ses portes — Ralliement coopératif

Le Conseil central est heureux de faire connaître les noms des cinq ouvriers qui recevront une bourse de cinq cents dollars chacun pour leur permettre de suivre pendant un mois les cours du Collège du travail organisé pour la première fois au Canada par la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

Les lauréats sont : Denis Aubichon, de Shawinigan, travaillant à la C.I.L.; Jacques Aubry, de Glenada, au service de la Shawinigan Chemicals; Maurice Laurence, d'Almaville, travaillant à la Canadian Resins; Lucien De Carufel, de Shawinigan, occupé à l'Aluminium; et Léo Hamel, d'Almaville, ouvrier à la Canadian Carborundum.

Nous sommes heureux de féliciter chaleureusement ces cinq confrères et de leur souhaiter plein succès dans leurs études.

Ces bourses de cinq cents dollars, distribuées par le Conseil central pour la première fois cette année mais qui sont appelées à se renouveler tous les ans, font partie du vaste programme d'éducation lancé par les syndicats catholiques. Certains journaux ont acclamé la fondation du collège du Travail en le décrivant comme étant une université ouvrière, d'autres ont parlé d'humanités ouvrières.

Dans la région de Shawinigan, plus que jamais on parle d'éducation ouvrière. Sur la recommandation de son comité d'éducation, le Conseil central a décidé de poursuivre les cours de l'Ecole de délégués qui a connu un tel succès l'an dernier. Une moyenne de près de cent travailleurs ont participé à la série de vingt-cinq cours de l'hiver dernier.

Cette année, l'Ecole de délégués change de nom. Elle s'appellera dorénavant l'Ecole syndicale. Les cours sont entièrement gratuits et tout le monde est admis.

A Grand-Mère, l'Ecole syndicale sera inaugurée le lundi 3 novembre. Deux sessions, l'une de 1 h. 30 à 3 heures de l'après-midi, pour les gens qui travaillent de 4 heures à minuit, et l'autre de 7 heures à 8 h. 30 du soir, auront lieu à la salle Gervais, sur la 5e avenue.

A Shawinigan, l'Ecole syndicale débutera mercredi le 5 novembre, au local de la rue des Cèdres. Première séance à 1 h. 30 de l'a-

près-midi et deuxième à 7 heures du soir.

Nous répétons que les cours sont entièrement gratuits et sont ouverts à tout le monde.

Tout indique que, cette année, l'Ecole rencontrera un succès encore plus éclatant que l'année dernière. Le programme a été amélioré, et de nombreux professeurs de l'extérieur ont déjà offert leur collaboration. Parmi ceux-ci, signalons Gérard Picard, président-général de la C.T.C.C.; Jean Marchand, secrétaire-général; le chanoine Henri Pichette, aumônier-général; Fernand Jolicoeur, directeur du service d'éducation de la C.T.C.C.; Gérard Pelletier, directeur du journal Le Travail, et bien d'autres.

Le mouvement coopératif étant un complément indispensable du syndicalisme, notre conseil central invite cordialement tous les syndiqués à assister samedi prochain à une grande assemblée spéciale organisée par la coopérative de consommation l'Equitable de Shawinigan-sud.

Cette assemblée aura lieu le jour de la Toussaint, à 8 heures du soir, dans la salle du couvent Sainte-Jeanne d'Arc.

Tous les syndiqués y sont cordialement invités et ils sont priés d'y amener leur épouse, le "ministre des finances" de chacun de nos foyers ouvriers.

A cette assemblée, on étudiera un important projet prévoyant d'étendre le service de la coopérative de consommation à toute la ville de Shawinigan.

Syndicalisme et coopérative sont inséparables: tous deux sont de précieux instruments pour assurer à la famille ouvrière un niveau de vie raisonnable et la place qui lui revient de droit dans notre société.

Dans un budget familial, la consommation est l'item le plus important: l'action des coopératives de consommation dans plusieurs paroisses et dans plusieurs centres urbains a exercé une influence salutaire sur le coût de la vie; elle a augmenté le pouvoir d'achat des familles nombreuses et leur a permis d'obtenir des produits de meilleure qualité et en plus grande quantité pour leur argent.

Nous insistons vivement pour que les pères et les mères de famille ouvrière se rendent samedi soir en grand nombre à l'assemblée de la coopérative de consommation l'Equitable.

### AVANT LE REGLEMENT



Le règlement à la Vickers a été précédé d'événements assez mouvementés depuis la fin de la semaine dernière. Dimanche soir, M. Thoman, gérant de la compagnie, demandait à être entendu par l'assemblée des grévistes qui acceptèrent de le recevoir. On le voit au micro ci-contre alors qu'il conduisait avec M. Picard des négociations en présence de l'assemblée, négociations où plusieurs points furent réglés. La présence de M. Thoman ne changea cependant rien à l'affaire en dépit de toutes les prétentions émises sur les "chefs ouvriers qui cachent la vérité aux grévistes". M. Thoman a pu constater que les jeux étaient ouverts...

## "UN GRAND RESPECT POUR VOTRE MOUVEMENT..." (M. Thoman)

Voici certainement l'un des documents les plus amusants de l'année syndicale. Fernand Dansereau, journaliste au "Devoir", s'était glissé avec les photographes dans la salle des négociations au moment de la signature du contrat de la Vickers. Il en rapporte (avec l'indiscrétion permise aux seuls journalistes des quotidiens!) les impressions finales de M. Thoman sur notre président ainsi qu'une partie de tennis (en parole) engagée entre les deux personnages. Après toutes les déblatérations de la Vickers sur les "chefs irresponsables", c'est assez curieux à lire...

Que peuvent bien avoir à se dire un patron et un chef ouvrier lorsqu'ils signent un accord mettant fin à une grève? Deux journalistes qui ont pu se glisser, hier soir, dans la salle des négociations de la Canadian Vickers Ltd., ont surpris les propos qu'échangeaient M. Russel Thoman, gérant général de la Canadian Vickers, et M. Gérard Picard, président général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

M. Thoman est d'âge moyen, corpulent. Il parle brutalement.

M. Picard est petit, maigre. Il discute avec ironie.

Voici quelques extraits des notes qu'ont pu prendre les journalistes:

M. Thoman. — "Je tiens à vous dire, M. Picard, que vous êtes le meilleur négociateur qu'on nous ait jamais présenté. Je crois que si vous étiez intervenu 7 ou 8 mois plus tôt dans les négociations, il n'y aurait pas eu de grève. Vous êtes le premier représentant ouvrier avec lequel nous avons pu discuter de bonne foi. Je comprends pourquoi les syndicats vous ont choisi comme leur président.

M. Picard. — J'ai fait de mon mieux, mais vous êtes des gens difficiles (tough guys).

— Croyez-moi, je suis sincère quand je vous affirme que notre compagnie n'est ni antisyndicale, ni anticatholique, ni anticaradien-

ne-française. J'aime beaucoup les Canadiens français. En fait, je me sens comme un des leurs. Nous ne voulons de mal à personne.

Nous sommes intéressés d'abord et avant tout dans ce qui nous fait tous vivre: la production.

P. — Nous ne sommes pas non plus anti... En fait nous sommes très heureux d'avoir pu former une union comme celle de la Vickers où toutes les races se rencontrent et où chacun peut trouver à exprimer sa liberté.

T. — J'ai conçu un grand respect pour votre mouvement, M. Picard, depuis que je traite avec vous. Je crois que vous irez loin. Mais pour cela il sera nécessaire que toute la société soit derrière vous et non pas contre vous. Or vous amenez les gens à mépriser la loi...

P. — Non...

Il peut se produire au cours des grèves des gestes d'impatience, qui sont hors du contrôle des chefs ouvriers. Mais c'est justement pour intégrer sans violence les prolétaires dans les structures sociales que nous travaillons.

Il faut reconnaître cependant que la loi est insuffisante devant les problèmes que posent les conditions de la vie industrielle moderne.

Le Conseil supérieur du travail, qui est composé de patrons et

d'ouvriers, l'a d'ailleurs reconnu. Il a préparé un mémoire au gouvernement sur le problème de la législation ouvrière. Malheureusement, ce mémoire est resté jusqu'ici lettre morte et les insuffisances de la loi ne cessent de provoquer des malaises.

T. — Mais croyez-vous, M. Picard, que la grève sera bientôt un moyen démodé d'assurer les négociations industrielles?

P. — Je crois que dans un avenir plus ou moins lointain, il ne sera plus nécessaire de recourir aussi fréquemment à la grève. Ce sera dans la mesure où les relations entre patrons et ouvriers auront été améliorées.

Il faut remarquer cependant, que même aujourd'hui, à peine 50 des 1,200 conventions collectives de travail négociées dans la province de Québec, l'ont été à la suite d'une grève. Cela indique une amélioration.

Je crois cependant que pour de nombreuses années à venir le droit de grève sera une garantie importante des droits de la classe ouvrière. Il y a des faits multiples qui le démontrent.

T. — Bon! Assez de théorie... Signons ces contrats."

Et voilà, qu'on le croie ou non, les doctes propos d'un patron et d'un chef ouvrier.

# LA REVUE DE GRANBY champion de l'antisyndicalisme

Il en est des journaux anti-syndicaux comme des voleurs. Certains font de petits vols, de temps à autre, sans trop insister; d'autres font du vol une véritable manie et ne peuvent pas davantage s'empêcher de voler que de respirer.

Ainsi, il faut distinguer, entre les journaux, ceux dont l'antisyndicalisme est occasionnel et qui font de temps à autre une petite colère. C'est le cas de certains quotidiens, par exemple. Mais il y a aussi ceux qui combattent le syndicalisme comme ils respirent, qui ne peuvent pas publier une seule livraison sans y inclure une attaque contre le mouvement ouvrier.

Pour cette dernière catégorie de journaux, le dénigrement des travailleurs est un véritable système. On dirait qu'il se fabrique dans leurs rédactions une certaine quantité de bile à chaque semaine et que cette bile doit sortir à tout prix.

Je dis à chaque semaine parce qu'il s'agit surtout d'hebdomadaires. Il s'est développé en effet, ces dernières années, un courant d'antisyndicalisme virulent dans tout un groupe d'hebdomadaires québécois. Etrange coïncidence, tous les hebdomadaires atteints de cette maladie se trouvent en même temps des partisans enthousiastes du gouvernement provincial.

Je pourrais nommer ici le Bien Public de Trois-Rivières, l'Etoile du Nord de Joliette, la Chronique du St-Maurice, mais je me contenterai d'étudier un seul cas, le plus violent: La Revue de Granby. Il nous est arrivé déjà d'en parler dans Le Travail quand M. Edouard Hains, antisyndical de service à ce journal, avait accusé la C.T.C.C. de "fournir une huit cylindres au moindre organisateur" et autres racontars de même acabit.

Mais à cette époque-là, les attaques de bile étaient encore périodiques. Aujourd'hui, elles sont permanentes. Parcourez, par exemple, les numéros du mois.

Le 1er octobre, la Revue accusait Picard et Marchand d'avoir vendu le mouvement syndical aux libéraux, en juillet dernier.

Le 15 octobre, la Revue parlait des "chefs d'unions insatiables de pouvoir" avec qui les politiciens "en échange de votes ouvriers aux élections, font constamment des compromis... abandonnant aux unions des privilèges appartenant de droit au gouvernement". (Tu parles!).

Quels privilèges? Quels compromis? La Revue n'en dit rien, parce qu'elle n'a rien à dire. Mais quand on veut accuser, a-t-on besoin de preuves?

Le 22 octobre, ce sont les "agitateurs de Louiseville" que la Revue "passe au bâton". Des salaires, de l'Associated Textiles, de la misère ouvrière, il n'est pas question. La grève de Louiseville, pour la Revue de Granby, c'est une pure occasion d'accuser une fois de plus le mouvement syndical.

Et sans doute le 29 octobre, les 5, 12, 19 et 26 novembre, et ainsi indéfiniment, la Revue de Granby continuera-t-elle de répéter chaque semaine que le syndicalisme est l'ennemi de la société et les chefs ouvriers, des criminels dangereux. Qui la croira? D'abord, un groupe de politiciens intéressés et de conservateurs farcis de préjugés. Ceux-là sont déjà nos adversaires aveugles, les ragots de la Revue n'ajouteront guère à leur rancoeur.

Le seul danger véritable c'est que des citoyens de bonne foi mais mal renseignés sur les organisations ouvrières, ne se laissent prendre à ces racontars partisans.

C'est à eux seulement que nous pensons en dénonçant l'hebdomadaire de Granby. Sans eux, nous l'aurions laissé continuer en paix ses aboiements, convaincus que les ouvriers ont suffisamment le sens de la vérité pour n'ajouter aucune foi à ce ramassis de préjugés anti-sociaux.

G. P.

# DANS LE M

A QUEBEC

## La grève éclate à la Mastercraft Uniform

Les employés de la Master Craft Uniform Co., propriété de M. Maurice Pollack, de Québec, sont entrés en grève, hier matin, pour appuyer une demande d'augmentation de salaires d'au moins 20 cents de l'heure. On s'attend à ce que la grève s'étende plus ou moins rapidement aux autres ateliers de confection de la ville.

La grève a été décidée à l'issue d'une assemblée tenue mercredi dernier, au cours de laquelle les employés ont obtenu un rapport de la sentence arbitrale rendue dans ce conflit. C'est par un vote de 340 à 17 que les ouvriers et les ouvrières du vêtement ont pris le parti de recourir à la grève. L'assemblée était sous la présidence de Mlle Irma Gagnon.

M. Jean-Noël Godin, conseiller technique de la fédération du Vêtement, a fait un exposé général de la situation et a critiqué les recommandations de la sentence majoritaire signée par Me Jean-H. Gagné et Me Claude Gagnon.

"Dans les conditions actuelles, conclut M. Godin, il n'y a qu'une seule solution. Cette solution, c'est la grève. Mais il ne nous appartient pas de décider sur ce point. C'est à vous de prendre vos responsabilités. Vous avez le choix: faire la grève afin d'obtenir que les salaires et les conditions de travail dans l'industrie du vêtement à Québec puissent se comparer avec ceux des entreprises similaires dans d'autres villes ou bien retourner au travail dans les conditions actuelles qui sont inférieures au bon sens".

### Recommandations dérisoires

S'attachant principalement aux recommandations relatives aux salaires, qui sont le fond du litige, M. Godin a signalé que le tribunal d'arbitrage n'accordait qu'une augmentation de cinq cents de l'heure. "Cette augmentation, déclara-t-il, est tout simplement dérisoire dans les circonstances actuelles. Vous connaissez la situation à la Master Craft Uniform de M. Pollack. Le salaire moyen est présentement de 56 cents de l'heure, alors qu'il est de 80 cents et plus dans les autres ateliers de la ville de Québec et de 95 cents de l'heure à Victoriaville, Sherbrooke et Farnham. Nous ne pouvons pas concevoir qu'un président de tribunal d'arbitrage ne considère pas davantage les faits. M. Pollack lui-même, que vous connaissez bien, n'est pas prêt à accepter ces recommandations. Il se dit disposer à verser l'augmentation de 5 cents, mais à compter du 1er janvier 1953 seulement.

### Vote de grève presque unanime

A la suite de M. Godin, le confrère René Harmégnies, directeur de l'organisation à la C.T.C.C. prit la parole. Il nota au début de son exposé que M. Maurice Pollack était un employeur antisocial, prêt à lésiner jusqu'au dernier cent et qu'il fallait une fois pour toutes le mettre à la raison. Il rappela la grève des chantiers maritimes à Lauzon où les travailleurs avaient obtenu des gains considérables.

On prit ensuite le vote au scrutin secret et les ouvriers et ouvrières du vêtement se prononcèrent presque unanimement en faveur de la grève.

Après la tenue du vote, le président de la fédération nationale du Vêtement, le confrère Angelo Forte, félicita les membres du syndicat de leur geste et les assura de l'appui entier de la fédération dans la lutte qu'ils allaient entreprendre. "Votre grève, dit-il, est légitime; elle est juste; elle est nécessaire pour corriger un état de choses absolument néfaste dans l'industrie du vêtement à Québec. Je suis assuré, par le bel esprit de solidarité que vous avez manifesté ce soir, que vous saurez mener la bataille jusqu'au bout, jusqu'à la victoire finale. Vous avez décidé de faire la grève après y avoir bien pensé, après avoir éprouvé tous les autres moyens d'en venir à une entente juste. Je suis sûr que vous ne céderez pas et que, par votre geste, vous allez contribuer à améliorer enfin les salaires et les conditions de travail dans vos ateliers.

### 200 ouvriers

La grève de la Master Craft Uniform affecte une couple de cents ouvriers et ouvrières, l'employeur ayant fait des congédiements massifs depuis une quinzaine de jours. En temps normal, c'est-à-dire quand elle n'est pas acculée à la grève, l'entreprise de M. Pollack emploie environ 400 ouvriers et ouvrières.

# La méthode "Bonhomme sept heures" est démodée, disent les gars d'Arvida

Le public, par la voix de la radio et des journaux, a été informé de la rupture des négociations entre l'Aluminum Company et le Syndicat national des Employés de l'Aluminium d'Arvida, pour le renouvellement de la convention collective de travail qui expirera le 15 novembre prochain.

### Deux versions

Le syndicat a donné son point de vue dès le lendemain de la cessation des négociations, le 16 octobre. Le 22 octobre, soit une semaine plus tard, sous la signature de son gérant, M. P. H. Skelton, la compagnie distribuait une lettre-circulaire à ses employés, à la radio et aux journaux pour donner sa propre version sur les négociations.

Il était très difficile pour le gérant de l'Aluminum Company, qui n'a pas assisté à une seule séance de négociation, de donner une version exacte des faits qui se sont déroulés au cours des pourparlers entre sa compagnie et notre syndicat.

C'est pourquoi, nous excusons les erreurs contenues dans sa lettre-circulaire et nous continuons de croire qu'il n'a pas voulu tromper personne et nous affirmons, que s'il eut assisté aux négociations, sa lettre du 22 octobre aurait eu un autre sens et qu'elle n'aurait pas déformé les faits et l'esprit des négociations.

La compagnie a droit d'avoir des opinions sur des événements, d'en informer le public si elle le juge à propos, mais pour la bonne

intelligence du public, l'appréciation des négociateurs aurait dû être commentée par quelqu'un qui a assisté personnellement à ces négociations.

La lettre-circulaire fait dire que c'est le syndicat qui a interrompu les négociations...

Le signataire de la lettre, qui est le gérant de l'Aluminum Company ignore-t-il ce qui s'est passé le 15 octobre, vers 3 heures de l'après-midi? Il n'aurait certainement pas écrit cela s'il eut assisté à cette dernière séance.

Le gérant du personnel, après discussion, a dit textuellement: "La Compagnie vous offre de renouveler la même convention que nous avons présentement, la Compagnie n'est pas prête à apporter des changements... pour ce qui est des salaires, elle offre une augmentation générale, à tout le monde de 5 cents l'heure plus un rajustement de 4 cents de l'heure pour les gens de métier."

### Les mots ont un sens

M. Marius Bergeron, conseiller technique de la C.T.C.C. et négociateur du syndicat, a alors demandé:

"Comment devons-nous interpréter ces dernières offres de la Compagnie?" Le gérant du personnel a alors répondu:

"Vous devez considérer ces offres comme pas mal finales, nous ne pouvons aller plus loin..."

Les mots ont une signification ou ils n'en ont pas... Lorsqu'une décision est finale, eh! bien, elle est finale... Lorsqu'on ne veut pas

aller plus loin, c'est qu'on ne veut plus avancer... Le syndicat devait accepter ces offres ou, suivant la loi, demander un conciliateur.

### Toujours prêts

Nous n'avons pas voulu l'interruption des négociations, nous sommes prêts encore à négocier directement avec la compagnie et nous rejetons carrément l'accusation d'avoir "cassé" les négociations.

Le gérant de l'Aluminum Company est inquiet pour l'avenir de son industrie. "Au cours des deux dernières années, dit-il, l'Aluminum a perdu du terrain dans quelques-uns des marchés mondiaux par rapport à la concurrence qui s'est engagée avec d'autres métaux dont le coût est relativement moins élevé."

Cette inquiétude du gérant, sur la concurrence des autres métaux dans l'économie mondiale et sa revue rétrospective des deux dernières années révèle un pessimisme qui n'est pas partagé par ses supérieurs.

Dans son édition du 1er mai 1952, le "Lingot du Saguenay", qui est le journal de l'Aluminum Company, donnait un résumé du discours de M. Nathanael Davis, président de l'Aluminum Limited, aux actionnaires de la compagnie réunis en assemblée annuelle, le 24 avril 1952, à Montréal.

Voici ce que le "Lingot" lui fait dire: "A longue portée, dit-il, les économies relatives de la production d'après les méthodes ac-

tuelles et la disponibilité des matières premières semblent favoriser l'avenir de l'Aluminum sur les métaux non-ferreux concurrents." (Fin de la citation.)

Qui a raison? Le gérant de l'usine d'Arvida ou le président général de toute la compagnie?

La seule explication qu'il est possible de donner sur cette flagrante contradiction de la part de deux officiers de l'Aluminum Company est la suivante:

Lorsqu'il s'agit de négocier une convention collective de travail avec le syndicat, on jette de l'inquiétude, du trouble, de la crainte par des déclarations, afin de mater les ouvriers et de leur faire accepter des compromis.

D'un autre côté, lorsque la compagnie veut vendre des parts et des débentures au public, elle fait miroiter des bénéfices incomparables et un avenir en rose.

Les ouvriers ou les actionnaires ont été induits en erreur? Où est la vérité? Où est le juste milieu? La compagnie connaît ce juste milieu et elle devrait éviter ces contradictions.

### Méthode usée

Une autre tactique qui ne réussira certainement pas, c'est de laisser entendre qu'une augmentation de salaire substantielle augmenterait le prix de vente et que ça aurait comme résultat probable une diminution du nombre des employés.

Cette méthode du "bonhomme sept heures" a aidé les compagnies il y a déjà une dizaine d'années; aujourd'hui, elle est deve-

nue tellement désuète que, pratiquement, aucune compagnie n'ose l'employer.

Tout le monde sait que l'industrie de l'aluminium est florissante de santé, que l'Aluminum Company agrandit son champ d'exploitation d'année en année, que les demandes syndicales ne représentent qu'une fraction de cent d'une livre d'aluminium.

Une augmentation de salaire à Arvida diminuerait les formidables impôts que la compagnie doit payer. L'Aluminum Limited a payé en impôt sur le revenu la jolie somme de vingt millions, c'est à peu près la même somme que l'Alcan paye annuellement à ses employés à Arvida. C'est donc dire qu'à chaque dollar gagné par un ouvrier à Arvida, l'Aluminum Limited paye à peu près un dollar d'impôt.

La compagnie taxe les demandes syndicales d'exagérées! Nos demandes semblent la scandaliser, pourtant, le syndicat devrait l'être davantage, lorsqu'une part achetée en 1946 à un prix d'environ \$50 après avoir été fractionnée dix fois vaut encore environ \$50.

Pour les profanes, voici une explication: pour une part achetée en 1946, à \$50, l'actionnaire a présentement 10 parts d'environ \$50. Donc, pour un placement de \$50, il a une valeur d'environ \$500 et comme l'intérêt est calculé sur \$500, un capital de \$50 donne à peu près \$25 par année.

L'Aluminum Company est une compagnie très prospère, le syn-

(suite à la page 6)

# MOUVEMENT

LES INFIRMIERES DEMANDENT

## qu'on ne mêle pas les cartes

L'arrivée dans la profession des aides-infirmières crée de la confusion — Pas d'opposition systématique: on demande seulement de distinguer — Dans l'intérêt du public

Tout le monde est d'accord, et les infirmières diplômées en tout premier lieu, pour reconnaître la nécessité des aide-infirmières (ou infirmières auxiliaires). Personne ne discute l'existence, dans le soin des malades, d'un grand nombre de tâches et de soins qui ne requièrent pas la formation spécialisée des infirmières diplômées.

Il est donc normal qu'un peu partout à travers le Canada, des écoles aient été ouvertes pour la formation d'auxiliaires compétentes, capables d'assister dans le soin de certains malades. Les diplômées se trouvent ainsi libérées pour des soins plus spécialisés qu'elles sont seules en mesure de prodiguer aux malades qui en ont besoin. Jusqu'ici, sept de ces écoles fonctionnent dans notre province.

### Pas de confusion

On comprendra toutefois le danger qu'il y aurait à confondre les deux groupes.

Comme le disait l'hon. Paul Martin, dans une conférence qu'il donnait à Montréal le printemps dernier: "Cette profession (d'infirmière diplômée) est devenue aujourd'hui une occupation complexe, hautement spécialisée, et l'infirmière doit dispenser avec une précision impeccable des soins plus compliqués et plus importants que le médecin n'en dispensait il y a cent ans."

C'est pourquoi on exige d'une infirmière, avant de lui accorder son diplôme, des études théoriques assez avancées. Outre qu'elle doit avoir fait au moins sa onzième année d'études générales, il lui faut encore suivre pendant trois ans des cours spécialisés, tout en faisant les stages prévus dans les divers services d'un hôpital.

Cela est si important qu'une tentative au moins pour abrégier à deux ans les études des aspirantes infirmières a échoué complètement à Windsor, Ontario. D'après une dépêche du 6 juin dernier, l'école de Windsor aurait abandonné cette idée sous la pression des médecins qui insistaient sur la nécessité des trois ans.

### Les aides

On ne peut donc pas reconnaître la compétence d'infirmières auxiliaires qui sortent des écoles plus haut mentionnées. Tout d'abord, on n'exige des aspirantes auxiliaires qu'une neuvième année, et la durée des études spécialisées n'est que de une année et demie au maximum, de six mois au minimum.

Il ne saurait donc être question d'employer indistinctement des aides et des infirmières diplômées, sans faire courir aux malades des dangers graves.

Et pourtant, c'est une telle pratique qui est en train de s'insinuer dans les services hospitaliers de Montréal. Nous possédons là-dessus des renseignements de la meilleure source qui ne manquent pas d'être inquiétants.

Si certains hôpitaux (par exemple Ste-Jeanne d'Arc) respectent scrupuleusement les compétences respectives et confient aux aides les seules tâches pour lesquelles elles sont préparées, il n'en va pas de même partout. A Cartierville, des départements entiers sont confiés à des auxiliaires, là où incontestablement la présence de diplômées serait requise. A l'hôpital du Christ-Roi de Verdun, on nous signale le cas d'une aide-infirmière, formée à l'école de Granby, qui se voit confier la responsabilité de tous les soins à l'exception des injections intraveineuses (que les diplômées elles-mêmes ne sont pas autorisées à administrer). Et ce ne sont là que deux exemples, auxquels plusieurs autres pourraient s'ajouter.

Est-ce qu'ils ne constituent pas, cependant, une situation sérieuse,



à laquelle on ferait bien de remédier au plus tôt?

### Détail important

Enfin, détail important, on autorise en plusieurs endroits les aides à porter (dans l'hôpital ou pour des soins à domicile) un uniforme en tous points semblable à celui des infirmières.

Certaines écoles d'auxiliaires (par exemple St-Joseph des Convalescents, à Bordeaux) ont compris la nécessité de varier l'uniforme. On peut objecter, à pre-

mière vue, qu'il s'agit là d'un détail mais, à la réflexion, on devra admettre que le détail est important. Surtout à domicile, qui saura distinguer entre une infirmière diplômée et une auxiliaire de moindre compétence, si toutes deux portent la même tenue?

L'hôpital des Convalescents a réglé pour sa part le problème en dotant ses auxiliaires d'un uniforme bleu, entièrement distinct de celui des diplômées. On obtient ainsi une situation claire, on ne risque pas d'induire le public en erreur.

Mais plusieurs autres écoles autorisent un uniforme blanc qu'ils distinguent seulement par la couleur d'un ruban de coiffe ou la couleur des bas, ce qui est loin d'être suffisant.

### Une situation claire

Répétons encore une fois qu'il ne s'agit nullement de mépriser les auxiliaires ni de contester leur utilité. Tous ce que les infirmières demandent, c'est une situation claire, des pratiques qui ne prêtent pas à confusion.

Car de la confusion, tout le monde aurait à souffrir. Les patients d'abord et aussi les infirmières. Car il est bien évident que la substitution des aides, en certains cas, n'est qu'un moyen de s'éviter des frais et de faire passer l'économie avant la compétence et la sécurité du malade. Que l'on permette aux hôpitaux d'employer des auxiliaires à leur guise et le salaire des diplômées sera bientôt réduit au niveau le plus bas.

Quand on sait par ailleurs que ce salaire est déjà trop bas pour empêcher l'exode continu de nos infirmières qualifiées vers les hôpitaux américains, on voit facilement le danger qu'il y aurait à l'avilir encore.

## L'éducation du citoyen

Par son comité d'action politique, la C.T.C.C. a travaillé dans une certaine mesure depuis un couple d'années à la formation du citoyen afin qu'il fut mieux en mesure de remplir son devoir d'électeur sur les différents plans politiques. Dans un article récent, le quotidien montréalais "Le Canada" signalait ce qui se fait en certains pays d'Europe en matière d'éducation politique.

"Les municipalités allemandes veulent connaître les moyens de combattre la croissante indifférence de nombreux jeunes gens à l'égard des élections. Le mouvement est d'ailleurs général dans les pays démocratiques de l'ouest; il s'agit de bien pénétrer les citoyens de cette idée que le droit de vote est aussi un privilège et plus encore un devoir.

"En certains districts de la Suisse, on accueille les nouveaux électeurs dans la communauté des citoyens lors d'une réunion organisée par la municipalité. En Finlande, des asso-

ciations locales organisent chaque année de semblables réunions, au cours desquelles on présente aux jeunes électeurs une brochure décrivant les droits et les devoirs des citoyens".

En réalité, n'est-ce pas ce que la C.T.C.C. essaie d'accomplir par les moyens dont elle dispose ici même au Canada? Evidemment, l'action politique de notre mouvement revêt un caractère particulier en ce sens qu'il s'occupe moins des questions constitutionnelles ou électorales proprement dites que de l'établissement d'une législation sociale et économique qui permette à l'ensemble des citoyens d'obtenir le maximum de bien-être et de liberté possible. Sans cette action politique, la démocratie devient un leurre, et il est dangereux qu'elle se transforme en dictature ou en ploutocratie. La ploutocratie étant la domination des pouvoirs publics par le capitalisme, il ne fait pas de doute qu'elle existe à un certain degré chez nous.

## LA SEMAINE PROCHAINE

Le Travail publiera un reportage sur l'ouverture du premier collège ouvrier de la C.T.C.C.

## LE PROBLÈME OUVRIER

### "C'EST PLUS NOUS AUTRES QUI MENENT..."

C'est comme ça que s'exprime la réaction d'un certain nombre d'employeurs quand ils ont à négocier la première convention collective de travail avec un syndicat qui vient de prendre pied dans leur boutique.

Habitué à dicter les conditions de travail et de salaire à leurs employés, ils sont surpris, voire même scandalisés, d'avoir maintenant à les discuter et à les négocier. Habitué à la pratique et à l'exercice d'un paternalisme que, sincèrement, ils croyaient bienveillant et plein de sollicitude, ils s'étonnent d'entendre leurs ouvriers revendiquer et réclamer au nom de la justice ce qu'ils prétendaient donner au nom de la charité en un geste de paternelle et généreuse bonté. Ils ne cachent point leur chagrin ni leur dépit de voir leurs employés que le syndicalisme a fait parvenir subitement à leur "majorité", s'émanciper de la "tutelle" qu'ils exerçaient jusqu'ici d'une façon si bienveillante et si bienfaisante... Et les syndicats ont fait de leurs ouvriers autrefois si dociles, si soumis et si tranquilles des enfants terribles et turbulents!

"Autrefois, on avait la paix dans l'usine. Depuis que les syndicats sont arrivés, c'est la guerre et les ouvriers ne veulent plus travailler". Et bon nombre ne sont pas loin de penser que l'ère du paternalisme étant révolue, c'est le communisme qui arrive... Et alors la lutte s'engage avec les syndicats qui les ont dépossédés de leur pouvoir et troublé leur breuvage...

C'est le groupe de ceux qui, selon l'expression de nos évêques, "peu familiers avec la doctrine sociale de l'Eglise et ayant la nostalgie d'un pouvoir patronal sans limite, se raidissent ou du moins gardent l'espoir secret de revenir au régime du passé et mâter la classe ouvrière quand une offre plus abondante de main-d'oeuvre le permettra. (Lettre Pastorale coll. sur le problème ouvrier — No 31).

Mais il serait injuste de dire que le syndicalisme ne rencontre que des employeurs de cette catégorie. Car, à part ceux qui ont déclaré une guerre ouverte ou sournoise aux syndicats, il y a ceux qui s'y sont "résignés", qui acceptent leur existence, mais qui ne les veulent pas trop puissants, ni trop forts ni trop exigeants. On verra, par exemple, qu'ils n'aiment pas les centrales syndicales ni les "outsiders" qui viennent négocier au nom de leurs employés. Au nom de la liberté, ils se montreront opposés à toute clause de sécurité syndicale qui pourrait consolider et augmenter la force du syndicat... etc.

Bref! On peut dire qu'ils ne sont pas encore pleinement convertis au syndicalisme. Mais ils sont quand même rendus au deuxième stage, et il faut loyalement reconnaître qu'ils sont considérablement en avance sur leurs confrères dont nous avons parlé tout à l'heure.

"En d'autres milieux, on est prêt à accepter le droit d'association, mais on voudrait restreindre la force et les activités des groupements ouvriers. (Lettre Pastorale — No 31).

Il y a enfin le groupe de ceux qui sont pleinement convertis au syndicalisme, de ceux qui, sans accepter d'emblée toutes les revendications syndicales, "essaient, selon l'expression de nos évêques, de comprendre l'évolution sociale et collaborent loyalement avec une classe ouvrière mieux organisée". (Ibid. No 31).

Il n'est pas sûr que ce soit le groupe le plus nombreux... Mais l'on peut espérer que le fait du syndicalisme qui s'affirme et se généralise de plus en plus fera bientôt passer les "hostiles" dans le groupe des "résignés" et qu'une meilleure compréhension de la doctrine sociale de l'Eglise et de ses exigences finira par en faire des "convertis".

### QUESTIONNAIRE

1. Que pensez-vous du contrat de travail accepté par l'ouvrier sous le régime de l'isolement?
2. Est-il vrai de dire que le syndicalisme a créé le mécontentement chez les ouvriers? Qu'il est en train de compromettre la paix industrielle et sociale? En particulier, les grèves qui sont l'expression de l'insatisfaction des ouvriers, sont-elles une création du syndicalisme?
3. Qu'est-ce qu'on entend par le "mouvement ouvrier"? Doit-il son existence au syndicalisme ou le syndicalisme lui doit-il son existence?



FA. 3633\*

Vendeur autorisé

CHEVROLET et OLDSMOBILE  
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange  
GENERAL MOTORS

Autos usagées  
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,  
MONTREAL



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER

Administrateur: MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef: ANDRE ROY

Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est Montréal.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministre des Postes, Ottawa.

# Deux problèmes dominant maintenant

explique Pie XII aux catholiques de l'Autriche

Nous ne saurions nous adresser aux catholiques de Vienne et de toute l'Autriche sans toucher à la question sociale. Vienne n'a-t-elle pas toujours été un des centres du mouvement chrétien. C'est avec un sentiment d'affectueuse gratitude qu'en cette heure solennelle nous évoquons tous ceux d'entre vous qui contribuèrent à la solution chrétienne de la question sociale, soit par l'étude, soit par les réalisations pratiques.

Devant le regard de l'Eglise se présente aujourd'hui la première époque des luttes sociales contemporaines. Au centre dominait la question ouvrière: la misère du prolétariat et le devoir d'élever cette classe d'hommes, livrée sans défense aux aléas de la conjoncture économique, jusqu'à la dignité des autres classes de la cité dotées de droits précis. Ce problème peut être considéré aujourd'hui comme résolu, au moins dans ses parties essentielles, et le monde catholique a contribué à cette solution d'une façon louable et efficace. Ce n'est que tard, à la onzième heure qu'en certains groupes de pays on a ouvert les yeux et commencé les réalisations pratiques. Il n'en reste pas moins vrai que les directives sociales données par les Papes depuis plus de

puis longtemps et presque partout le bien commun de la pensée et de l'action des catholiques.

Si les signes des temps ne trompent pas, d'autres problèmes dominent dans la deuxième époque des luttes sociales, où nous semblons déjà entrés. Nous nommons deux de ces problèmes: le dépassement de la lutte des classes et la défense de la personne et de la famille.

La lutte des classes doit être dépassée par l'instauration d'un ordre organique unissant patrons et ouvriers. La lutte des classes ne saurait jamais être un objectif de la doctrine sociale catholique. L'Eglise se doit toujours à toutes les classes de la société.

Il faut empêcher la personne et la famille de se laisser entraîner dans l'abîme où tend à la jeter la socialisation de toutes choses, socialisation au terme de laquelle la terrifiante image du Leviathan deviendrait une horrible réalité. C'est avec la dernière énergie que l'Eglise livrera cette bataille où sont en jeu des valeurs suprêmes: dignité de l'homme et salut éternel des âmes.

C'est ainsi que s'explique l'insistance de la doctrine sociale catholique notamment sur le

droit de propriété privée. C'est la raison profonde pour laquelle les Papes des Encycliques sociales et Nous-mêmes avons refusé de déduire, soit directement, soit indirectement de la nature du contrat de travail, le droit de copropriété de l'ouvrier au capital, et, partant, son droit de cogestion. Il importait de nier ce droit, car derrière se présente cet autre grand problème. Le droit de l'individu et de la famille à la propriété dérive immédiatement de la nature de la personne, c'est un droit attaché à la dignité de la personne humaine, et comportant certes des obligations sociales: mais ce droit n'est pas seulement une fonction sociale.

Nous tenons à vous exhorter vous et tous les catholiques, à suivre fidèlement la ligne nette de la doctrine sociale catholique, dès le commencement des nouvelles luttes, sans dévier ni à droite ni à gauche. Une déviation de quelques degrés seulement au début pourrait sembler sans portée. A la longue, cette déviation entraînerait un écartement dangereux du droit chemin et des suites graves. Pensée sereine, maîtrise de soi-même, fermeté en face des séductions des extrêmes: voilà les exigences de l'heure présente en ce domaine.

## UNE LETTRE DU PAPE

### 25e anniversaire à St-Hyacinthe

(suite de la page 8)

notre comité de propagande. Plusieurs syndicats ont ainsi obtenu leur certification et ont signé des conventions de travail particulièrement avantageuses.

Au mois d'octobre de la même année, un groupe de tricoteurs de la Gotham Hosiery of Canada Ltd., manifeste le désir de se grouper. Un syndicat est fondé. Presque tous les travailleurs de cette industrie sont membres du syndicat.

Au mois de janvier 1945, vu le progrès constant de notre mouvement, notre Conseil central décide de s'adjoindre en permanence les services d'une assistante-secrétaire. Mlle M.-R. Dansereau, alors à l'emploi de la Penmans depuis un certain nombre d'années, est choisie à ce poste.

En août de la même année, les employés de St-Hyacinthe Furniture Ltd. se regroupent. Un syndicat est fondé. Un an plus tard, une convention de travail est signée.

Au début de l'année 1946, quelques employés de Volcano Ltd. demandent l'aide du Conseil central, la formation d'un syndicat est décidée et, quelques mois plus tard, une convention de travail est signée.

A l'automne de la même année, nos propagandistes rendent possible la formation d'un syndicat à la Compagnie Désilets, de Beloeil.

Au début de l'année 1947, à la demande des employés de la Filature Nicolas, un syndicat est fondé. La convention de

travail est signée quelques mois plus tard.

En juin 1947, un groupe de travailleurs de C.A. Caouette Ltd. s'organisent. Un syndicat est fondé, il est affilié à l'Union des Menuisiers et Facteurs d'Orgues.

Au mois d'octobre de la même année, un groupe d'employés de la Donahue Corporation et Bridgeport Fabrics Ltd., demandent l'aide de notre comité de propagande. Ces employés se regroupent en un syndicat et bénéficient des avantages d'une convention collective.

En octobre 1950, ce sont les employés manuels de la ville de St-Hyacinthe qui font appel à notre Conseil central. Ces travailleurs bénéficient actuellement des avantages d'un contrat de travail.

Au mois de décembre de la même année, encouragés par l'exemple de leurs confrères, un groupe d'employés de Canadian Corduroys Ltd. demandent eux aussi l'aide de notre Conseil central. Un syndicat est fondé. Après des négociations longues et pénibles et à la suite d'une grève qui dure six semaines, ils obtiennent la signature d'un contrat de travail qui donne satisfaction aux ouvriers. L'harmonie règne entre la compagnie et le syndicat.

Au début de janvier 1951, un syndicat est fondé parmi les employés de St-Amand Shoe Supply.

Au mois de mai 1952, quelques propriétaires de taxis manifestent le désir de se grouper. Ce syndicat est actuellement à faire du travail de recrutement.

Notre Conseil central compte actuellement dans ses rangs 16 syndicats affiliés avec plus de 3,000 membres, et le recrutement se continue. M. Maurice Sauvé, de la C.T.C.C., est actuellement l'organisateur de notre Conseil central.

## La méthode "Bonhomme 7 heures"

(suite de la page 4)

dicat en est heureux, mais la compagnie ne doit pas oublier que les bras des ouvriers sont aussi nécessaires que ses capitaux pour opérer son usine à Arvida.

Les ouvriers ne font pas la grimace lorsque les actionnaires font des affaires d'or, mais les représentants de ceux-ci devraient voir dans les ouvriers autre chose qu'un instrument profitable.

Nous l'avons dit et nous le répétons encore, les ouvriers d'Arvida ne consentiront jamais à signer un contrat de travail avec un salaire de base garanti de \$54.60 par semaine, lorsque les compagnies d'amiante, de papier, d'automobile et de nickel paient des salaires hebdomadaires de base de \$60.50 à \$66 par semaine.

On pourra argumenter que le coût de la vie ne justifie pas une augmentation de salaire.

Un véritable syndicalisme tend à augmenter le standard de vie de ses membres.

Le gérant des usines revient sur les questions de principe et prétend que le syndicat chambarderait l'autorité qui doit être absolue et provoquerait le dédoublement du pouvoir administratif.

L'an passé, après plusieurs mois de négociation, de conciliation et d'arbitrage, un contrat de travail était signé; de nouvelles clauses stipulaient que les ouvriers pourraient recourir à des tribunaux d'arbitrage pour juger des griefs que la gérance avait été incapable de solutionner.

Au cours de l'année, plusieurs griefs furent soumis à ces tribunaux qui donnèrent raison aux ouvriers concernés, ce qui prouve indubitablement que le syndicat avait eu raison d'exiger ces questions de principes même si dans le temps cela a fait bien du tapage.

Permettez-nous de signaler que ces clauses de principes ont donné aux planteurs de gougeons une rétroactivité de \$400 à \$500.

Nous savons que la compagnie n'a pas aimé la sentence arbitrale, qu'elle leur déplaisait souverainement et qu'elle a hésité à appliquer la sentence.

Dans sa lettre-circulaire, le gérant de l'usine admet son hésitation lorsqu'il avoue que les aviseurs légaux de la compagnie sont d'opinion que les arbitres ont dépassé l'interprétation des termes de la convention.

Le syndicat, dans ses demandes et au cours des négociations, a expliqué qu'il n'entend pas apporter de nouveaux principes dans le contrat de travail mais qu'il désirerait préciser certaines clauses afin d'éviter les arbitrages et empêcher que les aviseurs légaux de la compagnie conseille à celle-ci de ne pas appliquer les sentences sous prétexte que les textes de la convention ne sont pas très bien définis.

Nous le répétons une fois de plus, le syndicat n'a pas l'intention de prendre la place du gérant de l'usine, il n'a jamais eu l'intention de dicter à la compagnie une ligne de conduite sur des questions qui ne sont pas du ressort du syndicat.

La vente des débantures, l'achat des matières premières, le choix des clients, l'agrandissement des usines sont des questions purement économiques et ne peuvent faire l'objet d'un droit strict.

Cependant, tout ce qui touche de près ou de loin l'ouvrier, que ce soient dans les salaires, dans les conditions de travail, dans les tâches, fera toujours l'objet d'une constante attention du syndicat.

Cette attitude peut sembler très radicale pour plusieurs, mais elle ne dépasse pas les notions du syndicalisme chrétien.

La doctrine sociale de l'Eglise, dont s'inspire le syndicat d'Arvida, n'est pas une école de patience et de résignation. Elle invite les travailleurs à accomplir tous leurs devoirs, mais elle leur conseille aussi de s'unir, de se grouper pour réclamer leurs droits.

Nous profitons de la circonstance pour remercier la compagnie d'avoir collaboré avec le syndicat pour l'organisation du plan d'assurance qui protégera les ouvriers et leurs familles. Ce plan d'assurance qui sera administré entièrement par le syndicat couvre présentement 92% des familles ouvrières qui travaillent à l'usine, soit environ 25,000 personnes. Cette protection a été rendue possible par la coopération de la compagnie.

Nous savons apprécier ces gestes de bonne volonté et nous espérons trouver dans les prochaines entrevues avec la compagnie ce même esprit. Des bonnes relations ouvrières sont souhaitables à Arvida pour le plus grand bien de notre région.

Il n'y a pas de meilleure occasion que la signature d'un contrat pour abonner collectivement votre syndicat au "TRAVAIL"



# UN PEU de TOUT

## Anguille sous roche?

Pour l'amour d'un nickel

La perle de cette semaine vient d'une dépêche de la British United Press qu'un certain nombre de journaux se sont empressés de publier avec un malin plaisir.

"Amherst, N.-E., 3 — (BUP). — Un manufacturier de vêtements d'Amherst, Nouvelle-Ecosse, vendra son industrie plutôt que d'accorder à ses employés l'augmentation de salaire qu'ils demandent. Le président de la compagnie "Wolfe Hat and Sportswear", M. Nelson Davis, a en effet annoncé qu'il vendra bientôt à Montréal ses machineries et autres équipements. La compagnie a rejeté une recommandation du tribunal de conciliation d'accorder une augmentation de cinq cents de l'heure à ses 110 employés".

Il y a un siècle et davantage que les syndicats ouvriers existent en Amérique du Nord, et il se trouve encore des employeurs pour refuser le syndicalisme au point qu'ils parlent de vendre leur manufacture quand les ouvriers réclament le respect de leurs droits.

M. Nelson Davis, en s'en rend compte, n'est plus de son temps en parlant de vendre son arbitrage, mais tout simplement pour assurer a gratifié ses ouvriers d'une augmentation de salaire de cinq cents de l'heure.

Ou il y a anguille sous roche ou M. Davis n'est pas sérieux.

Il arrive assez souvent qu'à l'apparition du syndicat dans leur établissement des employeurs réagissent encore de cette manière. C'est le plus souvent ou un geste spontané ou une menace d'un genre un peu particulier.

Un fait demeure: c'est qu'il puisse encore se trouver à la fin du XXe siècle des hommes à qui il passe de pareilles idées par la tête.

Le syndicalisme n'existe pas pour faire la lutte aux patrons, mais tout simplement pour assurer aux travailleurs la protection à laquelle ils ont droit.

Personne ne croit aujourd'hui qu'il y ait quelque motif valable de se départir d'une entreprise et plier bagage pour l'amour d'un nickel.

L'année est recommencée; le Travail demande à tous un petit effort.

DES NOUVELLES S.V.P.!

Plusieurs centres nous négligent et forcent LE TRAVAIL à les négliger!

## "Relations" parle de nous

Supprimer les divisions douloureuses

Dans sa livraison d'octobre, la revue "Relations" a consacré à son tour un court article au congrès de la C.T.C.C. Elle signale notamment que la dernière année syndicale a été très difficile, que les conflits se sont multipliés plus qu'en aucun autre temps peut-être. Mais malgré cela, note "Relations", la C.T.C.C. n'a pas cessé de progresser, de tenir les devants dans le domaine de l'organisation professionnelle.

"Un fait qui frappe en lisant la revue de l'année syndicale ainsi que les comptes rendus des journaux sur le congrès, c'est que la C.T.C.C. a continué de croître. Il faut se réjouir, sans arrière-pensée, de ce progrès, étant donné la légitimité et l'importance de l'association professionnelle".

Après cette remarque, l'auteur de l'article aborde brièvement le problème des relations industrielles dans la province de Québec à l'heure actuelle pour constater que les conditions ne sont guère roses, qu'on ne facilite pas, loin de là, le travail en lui-même déjà si ardu de l'organisation syndicale.

"Des divisions douloureuses compliquent chez nous, depuis deux ou trois ans, l'étude et la solution du problème social. Ce n'est pas aventureux de dire que pas les parties en cause ont des torts, à des degrés divers. La question n'est sans doute pas simple, mais on ne peut se résigner à penser que les divisions vont s'éterniser. Des catholiques, et des catholiques qui ont une chance unique d'édifier dans notre province un monde de travail qui pourrait servir de modèle, devraient être capables de s'entendre. La stabilité du bien commun, l'amélioration de la condition des travailleurs et la fécondité du rendement industriel exigent impérieusement cette entente".

Notre mouvement ne demande pas mieux de travailler avec bonne volonté à cette entreprise commune et très noble qui consiste à établir dans le Québec un régime de relations professionnelles aussi parfait que possible. En fait, cette collaboration existe dans une large mesure et il y a nombre de secteurs où les différends se règlent dans la paix et dans l'harmonie. Malheureusement, il reste des cas isolés et fort tragiques où c'est le devoir de la C.T.C.C. de lutter ferme pour obtenir justice. Si ces cas ne recevaient pas en certains milieux l'appui que l'on connaît, beaucoup serait accompli déjà pour supprimer le climat actuel de "divisions douloureuses".

# NEWS DIGEST

SETTLEMENT AT VICKERS — After their 10 week struggle for better pay and working conditions, the 1500 shipyard workers employed by the Canadian Vickers resumed work Wednesday morning with a signed contract in their pocket.

Most remarkable of all settlement conditions is the reemployment, not only of the Marine shop workers covered by the CCCL certificate, but also the machinists and boiler-makers who had been abandoned and even blamed by their own union for joining the strike. The CCCL has successfully negotiated for them all.

The following improvements will result from the new agreement :

- 1 — 12 cents hourly increase on all wages, plus 8 cents back-pay from the 1st of April 1952;
- 2 — A secret ballot on the question of check off — this Union security clause will be included if it rallies 55% of the votes;
- 3 — Complete grievance procedure with compulsory arbitration and final decision;
- 4 — Milk distribution to employees;
- 5 — Weekly pay;
- 6 — Guaranteed reemployment and compensation in cases of unjustified dismissals;
- 7 — Workers represented on the Company's security committee;
- 8 — One additional holiday with pay;
- 9 — Night shift and repair work bonuses;
- 10 — Two weeks annual holiday after 5 accumulated years;
- 11 — One year agreement.

Only unsettled point : the case of 20 strikers under court action. These strikers have decided to make a private agreement with the employers in order to allow their 1500 fellow workers to resume work.

ALUMINUM ROLLING MILLS — The Company opposes the certification of a newly formed Union (CCCL) on the ground that it intends a mass lay-off in the near future. The Union will fight the point, holding that only one thing counts : the fact that the majority of workers presently employed favors the CCCL.

ARVIDA — Aluminum workers are no longer impressed by the traditional threat that "wage increases will determine price increases and therefore generate unemployment". They have said so to the company. Negotiations have been interrupted by the company's statement that its present offers are "quite final". They will be resumed shortly before a government conciliator.

STRIKE DECLARED — The 200 odd clothing workers presently employed by Pollack's Mastercraft Uniform in Quebec City have walked out yesterday. With a wage differential of ever 20 cents with the other clothing shops in the same area, and a ridiculous 5 cents award from the arbitration board, the Union has decided for a strike as the only means to a reasonable settlement.

SILVER JUBILEE — St. Hyacinthe's organised labor will celebrate the 25th anniversary of the labor movement in their town. Celebrations will take place on November 9.

# À QUÉBEC

### Organisation à St-Emile

La Fédération nationale du Cuir et de la Chaussure et le Conseil central des Syndicats catholiques de Québec poursuivent en collaboration un travail intense d'organisation dans l'industrie de la pantoufle à St-Emile, localité de la banlieue de Québec. Il existe déjà un syndicat à cet endroit. Il s'agit de le consolider. On estime qu'il y a une possibilité de grouper trois cents nouveaux syndiqués dans ces entreprises. A l'heure actuelle, dans l'industrie de la pantoufle, les salaires et les conditions de travail ne sont guère convenables.

### Ateliers Prévost

Le Syndicat catholique des Ateliers Prévost, de Ste-Claire de Dorchester, qui est affilié à la Fédération nationale de la Métallurgie et au Conseil central des Syndicats

catholiques de Québec, n'a pas eu la vie facile depuis sa fondation il y a tout près d'un an et demi. Il a fallu batailler au delà d'un an pour obtenir une première convention collective dans ce domaine et épuiser tous les stades de la négociation. Aujourd'hui que la convention collective est en vigueur de nouvelles difficultés se présentent. L'employeur ne tient aucun compte de la clause d'ancienneté qui existe dans le contrat.

### Décret de la métallurgie

Le Syndicat national catholique des Ateliers mécaniques de Québec a dû porter à l'arbitrage le renouvellement du décret qui existe dans cette industrie. Les premières séances de l'arbitrage ont eu lieu au cours de la semaine dernière. On fait remarquer, cependant, qu'un certain nombre d'employeurs ont consenti à renouveler leur conven-

tion collective particulière en accordant des avantages appréciables à leurs employés.

### Les industries Cobra Ltée

Un arbitrage est présentement en cours aux Industries Cobra Ltée, dont le propriétaire est M. Paul Champoux, de Québec. A date, la réunion préliminaire d'assentiment du tribunal a eu lieu.

### L'industrie du contre-plaqué

Un arbitrage a lieu également dans l'industrie du contre-plaqué, à St-Basile de Portneuf, plus précisément dans une entreprise connue sous le nom de "Precision Panel". Le tribunal a commencé de siéger il y a déjà deux mois. La preuve syndicale est close. Cependant, depuis le commencement du mois d'août, il a été impossible de tenir d'autres séances par suite, dit-on, d'engagements antérieurs.

Si vous déménagez ne nous oubliez pas!

FONDÉ EN 1695

de KUYPER

Blended GIN

Distille au Canada

LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE

## A SAINT-HYACINTHE

# Vingt-cinquième anniversaire du mouvement syndical

Le mouvement syndical catholique pris naissance à St-Hyacinthe, le 6 mai 1919, à la suite d'une réunion convoquée par l'abbé P.-S. Desranleau, à laquelle le directeur des oeuvres sociales de Montréal, M. l'abbé Edmour Hébert, fit connaître le but et les moyens d'action des syndicats catholiques. A la suite de cette réunion un groupe de soixante employés de la Maison Casavant Frères donnèrent leur adhésion au syndicat.

## IL SERA FETE LE 9 NOVEMBRE

tive de travail qui donnait satisfaction aux intéressés.

Au début de 1935, les barbiers-coiffeurs se groupent. Un syndicat est formé pour les patrons et un autre pour les employés. Leurs confrères de Drummondville et de Granby se

un groupe important des ouvriers de ce milieu.

L'élan est donné et de partout on fait appel à notre comité de propagande. Au mois d'avril 1937, trois nouveaux syndicats sont fondés à Acton Vale.

La même année, un groupe

Au mois de juin de la même année, un groupe d'employés masculins de différentes institutions religieuses se séparent de l'Union des Menuisiers et Facteurs d'Orgues et se groupent dans leur propre syndicat. Par la suite les employés féminins de ces mêmes maisons donnèrent leur adhésion au syndicat. Quelques mois plus tard, un décret est signé entre l'Association patronale des Institutions religieuses et des Fabriques paroissiales du Diocèse de St-Hyacinthe et le Syndicat des Institutions religieuses qui procurent des avantages marqués dans les conditions de travail et de salaires à tous les employés masculins et féminins

régis par ce décret. Vers la même date, ce sont les employés de magasins qui, ayant réalisé les avantages obtenus par les travailleurs organisés dans les industries, font appel à notre Conseil central. Un syndicat est fondé et à la suite de nombreuses difficultés ils réussissent, quelques mois plus tard, à signer un décret avec le Syndicat des Marchands de St-Hyacinthe.

Au mois de juillet de la même année, encouragés par les avantages obtenus par nos différents syndicats, quelques employés de la Maison J.-A. & M. Côté font appel à notre comité de propagande. Un syndicat est fondé. Quelques mois plus tard, un groupe d'employés de la Rita Shoe demandent leur affiliation à ce syndicat.

Au début de l'année 1944, l'élan est donné et de partout des demandes sont adressées à

(suite à la page 6)



L'exécutif actuel du Conseil central de St-Hyacinthe est formé des officiers suivants: de gauche à droite, M. Omer Bell, directeur depuis 25 ans; M. Joseph Piché, président et M. le chanoine Rolland Frigon, aumônier. N'apparaissent pas sur les photos: M. Gérard Houle, vice-président; Mlle Marie-Paule Proulx, secrétaire; M. Oscar Poirier, trésorier, et MM. Candide Dubuc, J.-A. Laperle, Oscar Duhaime et L.-A. St-Germain, directeurs.

Depuis, ce syndicat a connu des jours de prospérité. Et depuis plusieurs années il paye à ses membres une indemnité pour les jours de maladie.

La même année furent fondés des syndicats groupant les mécaniciens, les ferblantiers, les boulangers, les peintres.

Le 15 novembre 1926, à la suite d'une grande assemblée ouvrière, le syndicat de l'imprimerie fut fondé.

Les directeurs de la Compagnie de l'Imprimerie et Comptabilité de St-Hyacinthe signèrent un contrat d'atelier fermé qui fut respecté pendant plusieurs années.

En 1927 fut fondé un syndicat dans l'industrie de la confection, il fut reconnu par le gérant de l'Empire Clothing Mfg Co.

La même année les travailleurs dans les métiers de la construction se séparèrent de l'Union des Menuisiers et se groupèrent dans leur propre syndicat.

### 1927: le Conseil

C'est à la suite de l'accroissement du mouvement syndical dans notre ville que fut fondé, en 1927, le Conseil central des Syndicats nationaux catholiques de St-Hyacinthe. Il comptait déjà 42 délégués à ses réunions.

En 1927, les principaux officiers de notre Conseil central étaient: MM. Albany Blanchard, président; Odilon Chabot, vice-président; Estelle Leblanc, secrétaire, et Napoléon Tétraut, trésorier.

Malgré les difficultés inévitables du début, malgré l'opposition manifestée par des gens qui auraient dû l'aider, le mouvement syndical prend de l'ampleur à St-Hyacinthe.

A l'automne 1934, les ouvriers des métiers de la construction de St-Hyacinthe voulurent bénéficier de la nouvelle loi des conventions collectives de travail et ce n'est qu'après plusieurs difficultés qu'ils réussirent, quelques mois plus tard, à signer une convention collec-

joignent aux premiers groupes. Presque tous les travailleurs de ce métier sont membres de l'organisation. Un an plus tard, ils bénéficient des avantages d'une convention collective de travail.

Au cours de 1934-1935, nos propagandistes ont rendu possible la fondation de deux syndicats à Drummondville et ils ont prêté main-forte à leurs amis de Farnham, Granby, Sorrel. Sept nouveaux syndicats furent fondés dans ces trois villes.

### Expansion

Au mois de mai 1935, à la suite de certaines difficultés à la Consolidated Silk Mill Ltd, on fait appel à notre Conseil central. La fondation d'un syndicat est décidée et quelques jours plus tard une entente est conclue. Deux départements de cette industrie ont ainsi obtenu l'atelier fermé.

Au début de l'année 1936, encouragés par l'exemple de leurs confrères, quelques employés de la Penmans Limited commencèrent à parler d'union. M. F.-X. Bailay, gérant, permit au comité de propagande de notre Conseil central de faire de l'organisation au milieu de ses employés. Ces derniers comprenant leur intérêt répondirent à l'appel. Ce syndicat ainsi que le précédent sont maintenant affiliés à la Fédération du Textile.

A la même époque, quelques employés de la Goodyear Cotton Limited font campagne pour la fondation d'un syndicat dans cette industrie. Cependant les autorités de la compagnie ne veulent pas pour le moment de groupement chez eux, mais ce n'est que partie remise.

Vers le même temps ce sont les Tanneurs et Corroyeurs de la Compagnie Duclos & Payan qui demandent l'aide de notre Conseil central. A la suite du travail accompli par le comité de propagande les employés reçoivent l'approbation des autorités de cette industrie. Un syndicat est fondé, il représente

d'employés de la Needlecraft Mills Ltd., de St-Hyacinthe, demandent eux aussi l'aide de notre comité de propagande. Un syndicat est fondé. Les ouvriers obtiennent quelques améliorations dans leurs conditions de travail.

Au début de 1938, nos propagandistes ont rendu possible la formation de trois nouveaux syndicats: les mécaniciens de machines fixes, les épiciers-bouchers et les petits cordonniers.

En février 1940, un groupe de travailleurs de Underwear Clothing s'organise. Un syndicat est fondé, il est affilié au Syndicat du Tricot.

Au début de l'année 1941, après une étude approfondie sur les questions sociales, un groupe de jocistes employés de la Yamaska Garments Ltd., font appel à notre Conseil central et après plusieurs difficultés un syndicat est fondé au mois de février de la même année. Ces employés bénéficient des avantages d'une convention particulière de travail et l'harmonie règne entre le syndicat et la compagnie.

Au mois de mai de la même année ce sont les employés de E.T. Corset qui demandent l'aide de notre Conseil central. Le comité de propagande se met au travail et fonde un syndicat dans cette industrie.

### Premier libéré

En mai 1942, vu les nombreux développements du mouvement syndical à St-Hyacinthe, notre Conseil central, en collaboration avec le secrétariat du Travail, obtient les services d'un libéré. M. Odilon Chabot, alors à l'emploi du "Courrier de St-Hyacinthe", et qui depuis plusieurs années s'occupait de l'organisation dans notre mouvement, est choisi à ce poste.

En mars 1943, ce sont les employés de la Goodyear Cotton qui s'organisent avec l'aide de notre comité de propagande. Un syndicat est fondé, il représente un groupe important des ouvriers de cette industrie.



## BIBLIOTHÈQUE OUVRIÈRE, CIRCULANTE ET GRATUITE

La bibliothèque du ministère du Travail a débuté par une modeste collection de volumes et d'opuscules en 1900, date de la fondation du ministère lui-même.

Ces dernières années, la bibliothèque a accumulé annuellement environ 3,000 volumes, de sorte qu'elle renferme maintenant plus de 120,000 volumes et opuscles traitant de tous les aspects des questions ouvrières et industrielles. Elle est la bibliothèque ouvrière la plus complète du Canada.

Depuis plusieurs années, à titre de bibliothèque circulante et de référence, elle a servi un public intéressé par l'envoi de matière bibliographique ou par le prêt direct de livres et d'opuscules.

La bibliothèque est le seul dépôt au Canada pour le fort volume de publications syndicales canadiennes et américaines, et ses dossiers renferment les volumes reliés de plus de 350 périodiques ouvriers du Canada, dont certains remontent à 1872. Ses dossiers sont si complets que des dirigeants ouvriers les ont consultés pour obtenir des renseignements sur leurs propres organisations.

Chaque année, on place sur ses rayons 1500 rapports annuels de gouvernements, syndicats, compagnies et autres organisations, ainsi que toutes les publications de l'Organisation internationale du Travail. On est à établir une collection historique sur le mouvement ouvrier au Canada.

Les livres sont prêtés gratuitement, habituellement pour une période d'un mois; cependant, certains volumes en grande demande ne sont disponibles que pour des périodes plus brèves. Les étudiants doivent transmettre leurs demandes par l'entremise de la bibliothèque de leur école ou université.

Ministère fédéral du Travail